

FRANÇ AISE FRANCAISE

DIVISION ADMINISTRATIVE
DES
ILES MARQUISES



DATE DE CONVOCATION
7 décembre 2016

DATE D’AFFICHAGE
7 décembre 2016

DATE DE LA SEANCE
15/12/2016

En exercice	présents	Votants
15	13	13

HEURE :15h00

Présents

FATU HIVA

Henri TUIEINUI, 1^{er} délégué
Athanase PAHUTOTI, suppléant

HIVA OA

Etienne TEHAAMOANA, 1^{er} délégué
Tania BONNO, 3^{ème} délégué
Domingo TEHAAMOANA, suppléant

NUKU HIVA

Benoît KAUTAI, 1^{er} délégué
Joseline PIRIOTUA, 2^{ème} délégué
Casimir UTIA, 3^{ème} délégué

TAHUATA

Félix BARSINAS, 1^{er} délégué
Mirélla BONNO, 2^{ème} délégué

UA HUKA

Nestor OHU, 1^{er} délégué
Ranka AUNOA, suppléant

UA POU

Joseph KAIHA, 1^{er} délégué

Absents excusés

Marcel BRUNEAU, 3^{ème} délégué
Georges TEIKIEHUPOKO 2^{ème} délégué,

Procurations

Absents

Secrétaire de séance

Tania BONNO

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE



DELIBERATION N° 32-2016 du 15 décembre 2016,

Portant décision modificative du Budget de la CODIM pour l’exercice 2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 7 décembre 2016 (affichage le 7 décembre 2016) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé à ATUONA, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

Exposé de motif :

Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer le budget 2016 dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU l'arrêté n° HC 124 DIPAC / BJC du 4 février 2011 ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Iles Marquises (CODIM) établi le 25 avril 2014

Vu la convention de stage n°17079

Vu la lettre d'observation n°HC/691/SAIM/BCL/jf

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

ADOPTÉ

Article 1: le budget de la CODIM de l'exercice 2016 est modifiée comme suit :

Compte	Intitulés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement			
R002	Excédent reporté		-1 310 145
023	Virement à la section INV	-1 310 145	
Section d'investissement			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		+ 1 310 145
021	Virement de la section de fonctionnement		-1 310 145

Article 2:

Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera. Cette délibération modifie la délibération n°10-2016 qui approuve le compte administratif 2015 ainsi que la délibération n°11-2016 portant affectation de l'exercice 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents



CONTRÔLE A POSTERIORI
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : <i>16 dec 2016</i>
Et publication ou notification du : <i>16 dec 2016</i>
Le Président <i>[Signature]</i>



